



**Monsieur Claude Wiseler**  
**Président de la Chambre**  
**des Députés**

Luxembourg, le 4 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 81 du Règlement de la Chambre des Députés, nous aimerions poser une question parlementaire urgente à Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et à Monsieur le Ministre du Travail.

Selon le secrétaire du comité d'entreprise européen, la dernière restructuration d'ArcelorMittal à l'échelle européenne met à l'étude jusqu'à 1.150 profils d'emploi au Luxembourg. Cette mesure menacerait environ un tiers des effectifs d'ArcelorMittal dans notre pays. Cette annonce de suppression potentielle d'envergure d'emplois met en doute le futur du site de production de sidérurgie et présente une très mauvaise nouvelle pour l'emploi dans le secteur de l'industrie. Cette annonce vient également à un moment clé des négociations entre les partenaires sociaux au sujet du renouvellement de l'accord tripartite sur la sidérurgie. Cet accord, arrivé à échéance en décembre 2025, vise à pérenniser les activités de la sidérurgie luxembourgeoise.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et à Monsieur le Ministre du Travail :

- **Messieurs les Ministres ont-ils été informés des plans de restructuration et de suppressions d'emplois d'ArcelorMittal au Luxembourg ?**
- **Le cas échéant, le Gouvernement est-il en dialogue avec ArcelorMittal concernant ces plans ?**
- **Messieurs les Ministres peuvent-ils nous renseigner sur l'état d'avancement du renouvellement de l'accord tripartite sur la sidérurgie, venu à échéance en décembre 2025 ?**
- **Comment Messieurs les Ministres voient-ils le futur de la sidérurgie dans notre pays ?**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Octavie Modert

Députée

Laurent Mosar

Député